

République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
du 08 avril 2024

Délibération N°13 du 08 avril 2024

Date de convocation **Etaient présents : (16)**
02.04.24

Maryline Fournier, Maire
Michel Ménager, Christine Delcroix, Carole Dufils, Philippe Gautrot,
Dominique Paul Adjointes,
Pascal Ancelot, Olivier Artur, Emmanuelle Duplessis Yaha, Anne-Lise
Gripillon, Patrick Jouen, Julien Ménard, Céline Obin, Véronique Obin,
Gérard Sadé, Arlette Vivet.

Nombre d'élus :
En exercice : 23
Présents : 16
Votants : 21

Etaient Excusés : (7)

Benoit Boudet ayant donné délégation à Maryline Fournier, Mickael
Lefebvre, Isabelle Normand ayant donné délégation à Michel Ménager,
Serge Planchon ayant donné délégation à Carole Dufils, Isabelle Poulain
ayant donné délégation à Olivier Artur, Guy Sénécal ayant donné
délégation à Philippe Gautrot, Rachida Slamani.

Secrétaire de séance : Céline Obin

Aménagement d'un terrain multisport Demande de fonds de concours

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Michel Ménager, Adjoint au Maire

rappelle au conseil municipal qu'un projet de terrain multisports a été étudié dans le cadre
d'un groupe de travail constitué par la commune avec le centre social.

Il s'agit de proposer un équipement en accès libre et gratuit à destination de l'ensemble de la
population mais plus particulièrement des jeunes et des scolaires.

Cet équipement qui sera localisé quartier de la Varenne, à proximité du gymnase, permettra
une ouverture sur de nouvelles pratiques sportives et de compléter l'offre des activités
proposées en interface avec l'avenue verte.

Il permettra aux écoles de disposer à côté du gymnase d'une aire extérieure pour l'initiation à
la pratique sportive.

Le projet prévoit la réalisation d'une surface de jeu en gazon synthétique de 270 m² sur une plateforme existante, à l'intérieur d'une structure acier composée de frontons et mains courantes. L'équipement comporte des buts de foot/hand intégrés aux frontons et une structure de basket.

Le coût prévisionnel de l'équipement s'établit, suivant le devis établi par l'entreprise AGORESPACE à 83 151,00 € H.T.

La commune bénéficie d'une aide financière de l'Etat, au titre de la DETR et du Département de Seine Maritime chacune à hauteur de 30% du coût prévisionnel pour la réalisation de cet aménagement.

Il est proposé au Conseil Municipal pour compléter le plan de financement prévisionnel de l'opération, de solliciter un fonds de concours de Dieppe Maritime.

Entendu l'exposé qui précède, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- De réaliser en 2024 les travaux d'aménagement d'un terrain multisports, d'approuver la dépense relative à cette opération et le plan de financement prévisionnel.
- De solliciter un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise.

Pour extrait conforme
Maryline Fournier, Maire


Signé par MARYLINE FOURNIER
Date 09/04/2024
Qualité MAIRE